



AIAF+10
ACTION GLOBALE POUR
L'AGRICULTURE FAMILIALE

DOCUMENT CONCEPTUEL

AIAF+10

www.familyfarmingcampaign.net

WRFsecretary@ruralforum.net

Tel. +34 945 12 13 24

Fax. +34 945 28 14 22

Granja Modelo

01192 Arkaute

Álava, Basque Country (Spain)

Table des matières

1. L'AGRICULTURE FAMILIALE DANS LE MONDE	3
1.1. CONTEXTE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE.....	3
1.2. SITUATION DE L'AGRICULTURE FAMILIALE	7
1.3. DEFIS DE L'AGRICULTURE FAMILIALE	11
1.4. LE POTENTIEL DE L'AGRICULTURE FAMILIALE	13
2. LE PROCESSUS DE PROMOTION DE L'AGRICULTURE FAMILIALE	15
3. LA DECENNIE POUR L'AGRICULTURE FAMILIALE (AIAF+10)	20
3.1. OBJECTIF GENERAL	20
3.2. OBJECTIFS SPECIFIQUES.....	20
3.3. PREMIERS RESULTATS DE L'AIAF+10.....	22
3.4. AXES THEMATIQUES DE L'AIAF+10	22
3.4. LES AXES DE TRAVAIL DE L'AIAF+10	25
4. MISE EN ŒUVRE ET STRUCTURE DE L'AIAF+10	29
5. COMMENT PARTICIPER A L'AIAF+10	30

1. L'Agriculture Familiale dans le monde

Ce document expose la stratégie de la campagne de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale plus 10 (AIAF+10). La première partie est consacrée à la contextualisation de l'agriculture familiale : définition, situation, défis et potentialités, tandis que la seconde partie présente le processus de soutien en faveur de l'agriculture familiale qui s'effectue depuis 2008, année où a débuté la campagne axée d'une part sur l'obtention d'une année internationale de l'agriculture familiale, jusqu'à sa déclaration en 2014 (AIAF-2014) et d'autre part, sur la décision de poursuivre la campagne AIAF+10. Le contenu de la troisième partie est plus spécifiquement centré sur la campagne de l'AIAF+10, ses objectifs et ses axes thématiques de travail. Finalement, la structure de la campagne et la façon d'y participer sont révélées dans les deux dernières parties.

En conséquence, ce document fera office de feuille de route pour la mise en place de l'AIAF+10.

1.1. Contexte de l'Agriculture Familiale

Dans le cadre politique global, l'agriculture familiale est fondamentale pour la bonne exécution de l'Agenda du Développement Durable, et de ce fait, l'AIAF+10 est un instrument au service des ODD, qui contribue à la réalisation d'au moins 9 des 17 Objectifs de Développement Durable. Par conséquent, la mise en place de cette campagne et en définitive, la mise en place de politiques publiques axées sur l'agriculture familiale vont s'avérer être un important pas en avant sur le chemin qui mène vers le droit à l'alimentation en tant que droit humain. Les procédures effectuées dans le cadre de l'AIAF+10 s'alignent sur les travaux du Comité de Sécurité Alimentaire (CSA), notamment les Directives volontaires qui concernent la gouvernance responsable de la propriété et de l'occupation des sols, la terre, la pêche et les forêts ; les Directives volontaires venant en soutien à la réalisation progressive du droit à une alimentation appropriée ; au travail sur les liens entre les petits producteurs et les marchés et le Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

De par les fonctions de nature économique, sociale, culturelle, environnementale et territoriale qu'elle occupe, l'agriculture familiale représente un secteur de première importance, tant au niveau symbolique que stratégique. Le Forum Rural Mondial conçoit l'agriculture familiale comme unité productive, basée sur des liens profonds qui unissent une terre au noyau familial défini qui la travaille. Au niveau mondial, plus de 80% des aliments sont produits par les exploitations familiales, ce qui démontre à quel point l'agriculture familiale est vitale pour la sécurité et la souveraineté alimentaire globale, tant d'un point de vue actuel que pour les générations futures.¹

Ainsi, l'agriculture familiale représente bien plus qu'un modèle d'économie agricole. Elle est considérée comme la base de la production durable d'aliments afin de progresser vers la

¹L'état de l'Agriculture et de l'Alimentation (FAO, 2014)

sécurité et la souveraineté alimentaires, pour la gestion environnementale du territoire rural et marin et pour la gestion de la biodiversité. En outre, elle constitue la partie essentielle de l'identité culturelle de chaque peuple, et par là même, elle symbolise un des piliers fondamentaux du développement intégral des pays.

Le Comité Directeur International pour l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale (2014), a élaboré la définition conceptuelle suivante:

L'agriculture familiale (qui regroupe toutes les activités agricoles ayant une base familiale) est une façon d'organiser la production liée à l'agriculture, la sylviculture, la pêche, l'élevage, et à l'aquaculture. Elle est gérée et administrée par une famille, et dépend principalement de la main d'œuvre familiale (femmes et hommes). Famille et ferme sont liées, elles évoluent ensemble et combinent des fonctions économiques, environnementales, sociales et culturelles. (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture –FAO–, 2013)

De nos jours, plus de 3,3 milliards de personnes vivent en milieu rural², soit 46% de la population totale dans le monde. Pour 70% des personnes vivant dans des conditions de pauvreté, et essentiellement concentrées dans ces zones rurales, l'agriculture demeure la principale source de revenus et de travail³. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) estime que 35% du travail dans le monde est consacré à l'agriculture, soit 1,07 milliard de personnes⁴ environ. De plus, les populations indigènes représentent 5% de la population mondiale (370 millions)⁵. Par conséquent, 40% des foyers de la planète dépendent directement de l'agriculture comme mode de vie.

En même temps, on estime que sur les 570 millions de fermes établies dans le monde entier, plus de 500 millions se consacrent à l'agriculture familiale (avec un mode de gestion individuelle ou familiale, et de la main d'œuvre familiale également). Au niveau mondial, 84% de ce type de fermes sont petites, c'est à dire qu'elles s'étendent sur moins de deux hectares⁶, et qu'elles ne contrôlent que 12% des terres agricoles.

Actuellement, 795 millions de personnes dans le monde souffrent encore de la faim. Les plus touchés sont principalement des populations rurales regroupant les paysans et paysannes, les pêcheurs artisanaux, les salariés du secteur agricole et des communautés indigènes. En outre, environ trois quarts de cette population atteinte par la pauvreté se concentrent sur les zones rurales, une proportion revue à la hausse en ce qui concerne les pays à faible revenu (FAO, 2015⁷).

² FAOSTAT (2015) et Banque Mondiale (2014)

³ FAO (2014) et Banque Mondiale (2016).

⁴ OIT (2013). Consulter dans [L'agriculture : un moteur de croissance pour les pauvres](#)

⁵ OIT (2011). Consulter [Mettre à profit le potentiel des peuples indigènes pour le développement rural durable](#)

⁶ État de l'Agriculture et de l'Alimentation (FAO, 2014)

⁷ État de l'Insécurité Alimentaire (FAO, 2015)

Bien que ces chiffres aient diminué de manière sensible grâce à des politiques spécifiques menées à un niveau national et international, force est de dire qu'il reste beaucoup à faire pour augmenter leur efficacité, en particulier dans un contexte de crise alimentaire, économique, sociale et financière telle que nous la vivons à l'heure actuelle.

Sur le plan international, l'évolution des agendas de développement des Nations Unies nous indique également un progrès en rapport avec l'agriculture familiale. En effet, dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement, seul un point relatif à la diminution de la faim dans le monde était nommé. Or, dans le nouvel agenda 2015-2030, les références à l'agriculture apparaissent de façon récurrente dans les Objectifs de Développement Durable. On y parle notamment d'adopter des politiques visant à augmenter *la capacité de production, la productivité et l'emploi productif, l'inclusion financière, le développement durable de l'agriculture, le pastoralisme et la pêche*⁸, entre autres choses, notamment dans le point 2.3. de l'Objectif 2 (mettre un terme à la faim, obtenir la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition, et promouvoir l'agriculture durable) :

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des producteurs d'aliments à petite échelle, en particulier les femmes, les peuples indigènes, les agriculteurs familiaux, les éleveurs et les pêcheurs. Cela serait possible grâce, entre autres choses, à un accès aux terres sûr et équitable, à d'autres ressources et intrants de productions, ainsi qu'aux connaissances, aux services financiers, aux marchés et aux opportunités pour ajouter de la valeur, et pour obtenir des emplois non agricoles. (Assemblée des Nations Unies, septembre 2015).

Les producteurs à petite échelle y sont nommés spécifiquement, de même que les peuples indigènes, les agriculteurs familiaux, les éleveurs, et les pêcheurs, en insistant sur l'accès aux ressources. Mais le rôle potentiel joué par l'Agriculture Familiale est également cité dans d'autres objectifs. Par exemple, le numéro 12, qui veut garantir *des modes de consommation et de production durables*, le numéro 13 qui réclame *l'adoption de mesures urgentes afin de lutter contre le changement climatique et ses effets*, le 14 dans le point b se focalise sur *l'accessibilité aux ressources marines et aux marchés pour les pêcheurs artisanaux*. Quant au numéro 15 il cherche à *protéger, rétablir et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer les forêts de manière durable, lutter contre la désertification, stopper et inverser la dégradation des terres et stopper la perte de biodiversité*. Ainsi, dans 9 des 17 Objectifs de Développement Durable, un lien direct avec l'agriculture familiale a été identifié ; ce sont : ODD 1 Eliminer la pauvreté; ODD 2 Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ; ODD 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; ODD 6 Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ; ODD 7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ; ODD 12 Etablir des modes de consommation et de production durables ; ODD 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ; ODD 14

⁸ *Transformer notre monde: l'Agenda 2030 pour le Développement Durable*. (Assemblée Générale des NNUU, 18 septembre 2015).

Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ; ODD 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Ce secteur connaît une importance croissante dans un grand nombre de pays. Malgré cela, pour différents motifs, les gouvernements n'apportent pas de soutien réel au développement rural. Pourtant, la plupart de ces pays abritent un pourcentage très élevé de population rurale et de ressources naturelles terrestres et marines. Cependant, face aux diverses carences d'assistance technique, infrastructures en tous genres, accès au crédit ou accès aux marchés, tout développement rural réel semble bien compromis.

Selon la Banque Mondiale (2015)⁹, « le développement agricole constitue l'un des instruments les plus efficaces pour mettre un terme à la pauvreté extrême, promouvoir la prospérité partagée, et alimenter une population qui devrait atteindre les 9 milliards d'ici à 2050. La croissance du secteur agricole se montre deux à quatre fois plus efficace pour augmenter les revenus des plus démunis. Dans le monde, 78% des personnes pauvres qui vivent en zone rurale dépendent principalement de la production agricole pour se nourrir. Il s'agit là d'un point crucial pour la croissance économique également, car l'agriculture représente un tiers du PIB (produit intérieur brut), et les trois quarts de l'emploi de l'Afrique au Sud du Sahara. Cependant, la croissance économique et la réduction de la pauvreté générées par l'agriculture sont en péril, de même que la sécurité alimentaire. Le réchauffement climatique pourrait causer une perte de rendement des cultures de plus de 25%.

Selon une étude de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)¹⁰, 25% des pertes ou des dommages causés par le changement climatique affectent l'agriculture. Des millions de petits agriculteurs, de pêcheurs, d'éleveurs, ainsi que des personnes qui dépendent du milieu forestier ont constaté les dégâts occasionnés par les cyclones, les sécheresses ou les séismes sur leurs moyens de subsistance durant ces dernières décennies. De ce fait, cette organisation considère que l'agriculture peut aider à réduire l'impact du changement climatique, tout en augmentant la capacité de résilience, d'adaptation et d'atténuation des communautés, et plus particulièrement celles des personnes qui se consacrent à l'agriculture, la pêche, l'élevage, et qui dépendent des récoltes et de la production sylvicole.

Dans cette optique, l'agro-écologie conjointement à l'économie solidaire comme modèle qui génère résilience de la nature et garanti la durabilité de la planète, peut être considérée comme un choix intéressant face aux impacts du changement climatique. De ce fait, par l'utilisation des connaissances traditionnelles et ancestrales adaptées aux conditions locales de leur environnement, ce sont précisément les agents de l'agriculture familiale qui mettent le mieux en pratique cette option. L'agriculture biologique est pratiquée dans 172 pays. Elle

⁹ [Banque Mondiale](#) (24 septembre 2015)

¹⁰ *The impact of disasters on agriculture and food security* (FAO, 2015)

couvre plus de 43,7 millions d'hectares de terre cultivée par 2,3 million d'agriculteurs¹¹. Plus de la moitié d'entre eux vivent en Inde, en Ouganda ou au Mexique¹².

Par ailleurs, le dernier Sommet des Nations Unies sur le Changement Climatique (COP21) soutient l'idée de continuer à travailler dans la prévention et l'atténuation des effets du changement climatique. Or, c'est là que l'agriculture familiale peut jouer un rôle clé, comme nous l'avons souligné.

Dans ce sens, l'instabilité de la production agricole, du sylvopastoralisme et de la pêche se renforce davantage, car ils sont soumis aux phénomènes météorologiques et aux effets du Changement Climatique. De surcroît, ils dépendent également de facteurs technologiques et sociopolitiques, de la fluctuation des prix des produits, dépendant eux-mêmes de marchés externes et exogènes à la propre production. Ce sont des facteurs d'instabilité pour le rendement et la viabilité des familles productrices. Malgré tout, les exploitations familiales constituent la source d'emploi la plus importante dans le monde entier¹³.

1.2. Situation de l'Agriculture Familiale

L'Élevage et le pastoralisme

On estime que plus d'un milliard de personnes pauvres dépendent du bétail pour leur alimentation et leurs revenus. Selon des données de la FAO datant de 2009, le bétail représente 40% de la valeur mondiale de la production agricole et il suppose un soutien pour les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Cependant, une brèche s'approfondit entre les producteurs à grande échelle qui fournissent les marchés croissants et dynamiques et les éleveurs et les petits producteurs traditionnels, qui risquent d'être marginalisés, bien qu'ils contribuent aux moyens de subsistance locaux.

Par ailleurs, l'élevage est confronté à un autre défi : la pression qu'il exerce sur les ressources naturelles, c'est-à-dire la terre, l'air, l'eau et la biodiversité. La contribution du secteur aux émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine est reconnue, c'est la raison pour laquelle il peut jouer un rôle clé dans l'atténuation du changement climatique, en s'adaptant et en orientant son développement afin qu'il devienne durable d'un point de vue environnemental.¹⁴

Dans cette optique, les systèmes de production extensive et pastorale occupent un rôle prépondérant dans les économies familiales, notamment dans les régions arides et semi-arides présentes dans le monde. Selon la FAO, les éleveurs gèrent les pâturages qui recouvrent plus d'un tiers de la terre¹⁵. De plus, environ 75% des pays pratiquent la transhumance, y compris

¹¹ *The World of Organic Agriculture. Statistics and Emerging Trends 2016*. FiBL-IFOAM Report. (Willer, H. & Julia Lernoud, J., 2016)

¹² *L'Agriculture Familiale Agro-écologique en Amérique Latine dans un contexte de Changement Climatique*. (IFOAM, 2014)

¹³ *Vers une agriculture familiale plus forte*. (FAO, 2014)

¹⁴ [L'état mondial de l'agriculture et de l'alimentation 2009. Examen de l'élevage](#), FAO.

¹⁵ [FAO](#).

certaines parmi les plus riches, comme les États-Unis et la France. On estime que plus de 600 millions de personnes dépendent de ce type de production pour leur alimentation. Le pastoralisme et l'élevage extensif s'adaptent aux conditions uniques de la terre, et l'importance de la transhumance d'un point de vue écologique ainsi que les services environnementaux que fournit le pastoralisme, sont reconnus¹⁶.

La pêche

La pêche maritime et continentale avec l'aquaculture, est une source d'alimentation, de nutrition, et de revenus pour 820 millions de personnes¹⁷ dans le monde, grâce à la récolte, le traitement, la commercialisation et la distribution. Ces activités constituent en outre une partie de leur identité culturelle traditionnelle.

La pêche et l'aquaculture constituent la base des moyens de subsistance de 10 à 12% de la population mondiale, et elles offrent une large gamme de débouchés économiques. Parmi ceux-ci se trouve la pêche artisanale (marine et continentale), qui fournit du travail à 90% des personnes issues du secteur de la pêche, dont 15% de femmes. Dans les activités secondaires comme le traitement, le pourcentage de présence féminine s'élève à 90%. La pêche artisanale et à petite échelle bénéficie d'une reconnaissance mondiale en hausse, car elle est un membre à part entière de la croissance. Cependant, elle n'en demeure pas moins un secteur particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique, ou encore aux différentes problématiques liées aux conflits de propriété. On estime que 45% des prises mondiales sont effectuées par les pêcheurs artisanaux¹⁸. D'autre part, l'aquaculture en tant que moyen de production a connu une augmentation considérable : de 2007 à 2012, la production aquacole mondiale est passée de 49,9 millions à 66,6 millions de tonnes, soit une hausse de 33,5 % en cinq ans¹⁹.

La sylviculture

Les membres des communautés sylvicoles sont aussi des agriculteurs familiaux. Parmi les personnes les plus pauvres, plus d'un milliard dépend des arbres et des forêts pour obtenir des aliments, de l'énergie et des revenus financiers. Sur ce milliard, 350 millions, dont 60 millions d'indigènes, font un usage intensif²⁰ des forêts. Les systèmes qui ont été créés en combinant ressources forestières et agricoles, contribuent directement à la gestion durable des ressources naturelles comme les réserves pour la nutrition, le matériel génétique, le combustible et l'énergie, le fourrage et les matériaux de construction, la rétention d'eau et recharge, la pollinisation et la lutte phytosanitaire, l'engrais vert et la diversité biologique et culturelle. Le bois par exemple, qui représente la source la plus importante d'énergie renouvelable, fournit plus de 9% de l'approvisionnement total de l'énergie primaire mondiale, et on estime que l'énergie obtenue par le bois représente plus d'1,1 milliard de tonnes annuelles équivalentes au pétrole.

¹⁶ Initiative Mondiale pour un Pastoralisme Durable (WISP).

¹⁷ [Division des politiques et ressources de pêche y aquaculture](#) (FAO).

¹⁸ [Normes de travail des Pêcheurs](#), OIT

¹⁹ *L'état mondial de la pêche et de l'aquaculture* (FAO, 2014)

²⁰ *L'état mondial des forêts* (FAO, 2012)

Selon les données de la Banque Mondiale, 31,1% de la surface terrestre se composent de forêts, dont l'exploitation totalise un revenu de 0,4% du PIB mondial. Si ce chiffre est resté stable au cours de ces dernières années, il n'en va pas de même pour les ressources naturelles, dont le revenu total qui s'élevait à 4,7% il y a cinq ans, ne représente plus que 3,9 du PIB. La production sylvicole et forestière maintient son importance sur l'économie en général, et plus particulièrement sur celle de l'agriculture familiale.

Situation économique

Les prix des produits de base ont subi de grandes fluctuations au cours de ces dernières années, dont les causes ne sont pas inhérentes aux productrices et producteurs. Les événements climatiques néfastes, la culture d'aliments pour fabriquer du combustible et les cours de la bourse de Chicago, qui soumet les aliments à des variations spéculatives, sont les principales causes de cette instabilité.

Le pourcentage du revenu disponible pour l'alimentation varie de façon conséquente en fonction du pays. Ainsi, il se situe entre 10 et 20% pour les pays développés, tandis que dans les pays appauvris, ce chiffre peut culminer à 80%²¹. De ce fait, la sécurité alimentaire des familles qui dépendent principalement de l'alimentation est très vulnérable à toute hausse de prix des aliments, ou à toute crise provoquant une baisse de revenu.

Cependant, ces augmentations n'ont pas eu de répercussions positives sur le revenu des familles pratiquant l'agriculture familiale, car le coût des intrants, entre autres choses, augmente également. Par conséquent, il leur est compliqué d'augmenter la production, car ces familles ont un accès restreint aux ressources, telles que le crédit, les intrants, la technologie ou encore la formation.

La dégradation progressive du revenu agraire et ses effets sur les économies rurales provoquent la disparition de nombreuses exploitations familiales au profit de migrations vers les villes, ce qui entraîne, par voie de conséquence, la diminution de la population rurale (86% en 1900, contre 46% en 2015²²). En outre, elle génère, en particulier dans les pays appauvris, une paupérisation urbaine et un entassement dans des établissements urbains précaires, conditions idéales pour l'économie informelle ou l'émigration illégale. Quant aux pays plus développés, la perte d'activité agricole et le vieillissement est en train de provoquer le dépeuplement d'un grand nombre de territoires ruraux.

Accès aux marchés

Dans un même temps, la Conférence Mondiale de l'Agriculture Familiale (Bilbao, 2011) a souligné, d'une part, que l'accès aux marchés constitue un goulet d'étranglement pour les familles pauvres en milieu rural et urbain, et que d'autre part, il faudrait soutenir la génération de valeur ajoutée des produits issus de l'agriculture familiale, dans le but de créer de l'emploi et d'améliorer les revenus. Les producteurs ruraux pauvres sont confrontés à une

²¹ Données dans [Share \(%\) of food consumption expenditure in total consumption expenditure](#). (FAO, 1990-2010)

²² FAOSTAT

suite d'obstacles dans les phases de la transformation et la commercialisation : difficultés d'accès aux marchés locaux, régionaux et nationaux (problématique de caractère micro), complications en lien avec la durabilité dans les marchés (problématique de caractère micro et macro)²³. Le développement de l'accès des petits producteurs aux marchés de proximité constitue un élément clé, tant pour gagner le combat contre la faim, que pour fournir des aliments à la population et créer un tissu socioéconomique solide. Parmi les solutions les plus viables, certains éléments clés doivent être développés : renforcer l'action collective, renforcer le poids de l'agriculture familiale dans la chaîne agroalimentaire, renforcer la capacité de négociation dans le circuit production-transformation-commercialisation, améliorer les infrastructures productives et commerciales, et appliquer des technologies de traitement et de stockage. Pour ce faire, le soutien politique des gouvernements s'avère nécessaire afin que des prises de mesures concrètes puissent s'appliquer pour réduire l'incertitude sur les marchés, favoriser le développement des infrastructures et encourager l'investissement dans l'agriculture.

Accès à la terre

Il existe également un autre phénomène qui constitue une menace significative pour l'Agriculture Familiale et pour la production durable d'aliments : l'accapement des terres. D'après les estimations d'Oxfam²⁴, « les terres acquises entre 2000 et 2010 pourraient nourrir un milliard de personnes. C'est l'équivalent du nombre de personnes qui se couchent sans avoir pu manger à leur faim ». En 2016, le Forum Mondial de l'Accès à la Terre et aux Ressources Naturelles a mis en évidence « le manque d'accès à la terre et aux ressources productives, qui demeure l'une des causes principales de la pauvreté, de la perte de la souveraineté alimentaire, ainsi que de la marginalisation dont souffrent la plupart des populations rurales et urbaines dans le monde²⁵ ». Les participants à ce forum ont également souligné l'importance de la prolongation de l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale, qui a eu lieu en 2014. Les *Directives volontaires sur la gestion responsable du régime foncier applicable aux terres, de la pêche et des forêts dans le contexte de la sécurité nationale*, approuvées en mars 2012 par le Comité de Sécurité Alimentaire, peuvent constituer un outil fondamental dans le cadre de la lutte contre la faim et la pauvreté, à travers la promotion des droits des hommes et des femmes qui travaillent la terre.

« La puissance du système global de production d'aliments est telle qu'elle domine la planète, et en modifie la surface et les écosystèmes. De ce fait, nous ne pouvons aboutir à un modèle durable sans la reformulation du système alimentaire, car pour construire un avenir viable, ces systèmes durables de production d'aliments représentent une grande source d'espoir. Un avenir dans lequel tous pourront mener des vies satisfaisantes grâce aux ressources de la biosphère » (Repenser le Progrès - Agriculture Footprint, Juillet 2003).

²³ *L'agriculture familiale : accès aux marchés et instabilité des marchés agricoles*. Document de référence dans la Conférence Mondiale de l'Agriculture Familiale (2011)

²⁴ Note d'information "Notre terre, nos vies". (Oxfam, 2012)

²⁵ Synthèse finale Forum Mondial de l'Accès à la Terre et aux Ressources Naturelles (FMAT, 2016)

Par conséquent, garantir l'existence d'une agriculture familiale efficace et durable, constitue un objectif essentiel dans la recherche d'un modèle de développement des espaces urbains ruraux et marins qui soit généralisé et équitable.

Pour son accomplissement, des institutions, des gouvernements, des organisations agraires, des pêcheurs, des communautés indigènes, et d'autres associations ont mis au point un ambitieux programme permettant de promouvoir des politiques efficaces en faveur du monde rural de manière précise.

La femme dans l'agriculture familiale

La contribution générale des femmes à la richesse nationale est sous-estimée. Les statistiques disponibles montrent que les femmes constituent 43% de la force de travail agricole dans les pays en développement, et qu'elles produisent une grande partie de la récolte mondiale d'aliments (FAO²⁶ et ONU-Femmes²⁷). En fonction du pays, ce pourcentage varie entre 20 et 70%. Selon la Fondation Sommet Mondial des Femmes²⁸, « la femme rurale représente plus d'un quart de la population mondiale. 500 millions d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté. Elles produisent 60 à 80% des aliments de base en Afrique subsaharienne et dans les Caraïbes. En Asie, ce sont elles qui effectuent plus de 50% des tâches liées à la culture intensive du riz. Dans les pays industrialisés, elles effectuent plus de 50% des travaux agricoles. Dans certaines régions d'Afrique, 60% d'entre elles sont chefs de famille, et assurent 90% des besoins du foyer en eau et en combustible, tout en s'occupant de la transformation des aliments de base ».

Les statistiques officielles sous-estiment la valeur du travail des femmes productrices d'aliments et travailleuses agricoles. Les femmes continuent à fournir une grande partie de la main d'œuvre agricole, environ deux tiers de la force de travail féminine des pays en développement participent au travail agricole. Les femmes travaillant dans des petites installations agricoles souffrent d'autres types d'obstacles, tels que la limitation des accès aux ressources, comme la terre, le financement, ou l'éducation, la formation ou pour ses multiples tâches dans la famille et dans sa communauté auxquelles il faut faire une attention particulière. Ainsi, l'inclusion, l'incorporation et la revalorisation du travail productif des femmes rurales est une stratégie effective pour combattre la pauvreté.

1.3. Défis de l'Agriculture Familiale

L'agriculture familiale est présente dans tous les continents, et en particulier dans les pays en développement, et propose de grands défis, tout en étant soumise à de grandes incertitudes.

²⁶ *L'état mondial de l'agriculture et de l'alimentation. Les femmes dans l'agriculture: combler l'écart entre les genres dans les secteurs de développement.* (FAO, 2011).

²⁷ [ONU-FEMMES](#)

²⁸ La [Fondation Sommet Mondial de Femmes](#) est une organisation humanitaire, non gouvernementale, et internationale, non confessionnelle et non lucrative, avec un statut consultatif vis-à-vis des Nations Unies.

Plusieurs acteurs importants en lien avec l'agriculture familiale comme REAF, CIRAD²⁹, CPLP, AFA, ROPPA entre autres, confirment que l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale a permis de faire connaître le rôle économique et social joué par ce type d'agriculture, ainsi que les avantages qu'ils présentent pour se mesurer aux défis mondiaux qu'il reste encore à affronter.

Voici un certain nombre de ces défis auxquels l'agriculture familiale est actuellement confrontée :

- a) Absence de prix justes pour les agriculteurs et les agricultrices des ressources et des facteurs de production (terre, eau, pâturages, graines autochtones de qualité, intrants, machines, etc.). Manque de pouvoir de négociation de la part des agriculteurs et agricultrices familiales sur la fixation de prix des produits dans le circuit agroalimentaire, (production-transformation-commercialisation). Manque d'accès aux marchés locaux, régionaux et nationaux, qui comprend l'intervention fréquente des intermédiaires avec des marges commerciales abusives, et qui nuit autant aux agriculteurs qu'aux consommateurs. La volatilité des prix agricoles et alimentaires est très régulièrement soumise aux intérêts spéculatifs. Manque d'accès au financement, aux crédits et aux services, comme la formation en commercialisation, l'extension, l'information et la formation agraire.
- b) Difficultés similaires dans le secteur de la pêche, progressivement contrôlé par de grandes entreprises au détriment de la pêche artisanale.
- c) Insécurité juridique et absence de véritables réformes agraires concernant l'accès à la terre. De nombreuses familles paysannes, des communautés indigènes et des bergers, sont victimes d'expulsions par le biais de l'acquisition forcée de leurs terres afin d'y implanter des cultures destinées à l'agriculture industrielle d'exportation ou aux combustibles, ce qui génère une spirale croissante d'emploi précaire, d'exode rural et de nouvelles formes de marginalisation rurale et de paupérisation urbaine.
- d) Problème de la désertification des zones rurales causée par le vieillissement de la population et par la migration de la population active masculine vers les villes, faute d'emploi rural, ce qui, dans la plupart des cas, fait retomber la responsabilité de l'agriculture sur les femmes agricultrices.
- e) Faible intégration des jeunes dans l'agriculture, compte tenu de différents obstacles tels que la restriction à l'accès à la terre, le financement, le manque de revenus décents, le manque d'attrait. Il existe une nécessité de renforcer les capacités techniques des jeunes.
- f) Manque de reconnaissance effective du rôle de la femme agricultrice, à travers une réglementation juridique adaptée intégrant le concept d'exploitation agricole familiale.
- g) Participation nulle ou insuffisante des agriculteurs (hommes et femmes) et des pêcheurs dans les processus de prises de décision et de participation aux politiques qui les affectent ; à laquelle s'ajoute le faible accès à l'information.

²⁹ *Politiques publiques pour l'agriculture familiale : Caractériser pour mieux soutenir*. Revue Perspective, Stratégies de Développement, n° 29. (CIRAD, 2014).

- h) Forte dépendance des conditions météorologiques et des effets adverses du changement climatique dans l'agriculture, pouvant causer de graves altérations sur le paysage, la faune et la flore rurale et marine.
- i) Extension des monocultures et des macro-cultures intensives qui privent les pays affectés d'une partie de leur richesse écotouristique et de leurs équilibres naturels.
- j) Concurrence déloyale et difficulté d'accès aux marchés à cause de divers facteurs, comme la forte concentration des circuits agroalimentaires, des traités de libre commerce ou à cause de normes de qualité et de normes sanitaires. D'où l'importance de revendiquer le droit de protéger l'agriculture familiale.
- k) Manque d'un accès de qualité et de quantité approprié aux services d'éducation et de santé, notamment dans les zones rurales. Insuffisance de la dotation en équipements, infrastructures et en services de bases dans les zones rurales, qui empêchent un développement rural efficace.

Tous ces défis indiquent l'urgence de poursuivre le travail en faveur de l'agriculture familiale, aussi bien pour améliorer ses conditions de vie que pour la fonction essentielle qu'elle assure pour affronter les problèmes globaux comme le changement climatique et une alimentation plus durable et saine.

1.4. Le potentiel de l'Agriculture Familiale

Dans la mesure où, au niveau mondial, l'agriculture familiale aura davantage accès aux ressources, aux marchés et intrants productifs à un prix abordable ainsi qu'à de meilleures politiques et des services de soutien, elle pourra non seulement garantir une vie digne aux familles paysannes, aux communautés indigènes, aux pêcheurs et bergers, mais aussi répondre d'une manière plus adaptée et efficace aux besoins des consommateurs, ce qui contribuera à ralentir de possibles futures crises alimentaires.

L'action collective peut permettre la création de valeur ajoutée et le renforcement des chaînes de valeur dans lesquelles l'agriculture familiale est présente. Il serait intéressant de stimuler cette action collective dans le cadre des modèles endogènes de leurs organisations, les développer et les transformer en entreprises solidaires avec des technologies de production en incorporant de l'I+D+i pour les rendre plus efficaces, effectifs et compétitifs avec une majeure articulation avec les marchés équitables et solidaires.

De ce fait, la création de coopératives, associations et de centres de logistique et de distribution pour l'agriculture familiale permettra l'accès aux marchés, à des techniques plus durables, ainsi qu'à de la formation et de l'accompagnement.

Dans cette optique, le rôle des organisations agraires, paysannes, pastorales, et des pêcheurs artisanaux prend une dimension décisive car elles sont les leaders du développement rural. Toute proposition ou critique sociale émanant de ces organisations doit être prise en compte dans la formulation de politiques agraires ou de directives concernant leurs conditions de vie et leurs droits fondamentaux.

Dans de nombreuses occasions, la fonction de l'agriculture familiale dans les processus d'agriculture et d'alimentation durable et son poids dans le développement rural sont sous-

estimés. Les décisions sur les politiques qui l'affectent sont conçues bien loin de ses réalités. L'AIAF+10 offrira la possibilité de promouvoir la concertation entre les autorités responsables de construire et de formuler des politiques agraires et les représentants de l'agriculture familiale, des agriculteurs et des agricultrices, des pêcheurs et des pêcheuses, des bergers et bergères, des communautés indigènes, des organisations paysannes et autres représentants de ce secteur. La stratégie de l'AIAF+10 se base sur une approche positive et dynamisante, afin de sensibiliser les institutions et la population en général aux défis et difficultés de l'agriculture à échelle familiale, en insistant particulièrement sur son importante contribution, réelle et potentielle, à l'alimentation durable, à la lutte contre la pauvreté, la faim, la malnutrition, ainsi que sur son rôle dans l'accomplissement des Objectifs de Développement Durable.

D'une part, l'agriculture familiale est la source d'emploi la plus importante dans les pays en développement, et le pilier central du tissu socio-économique du milieu rural. D'autre part, elle constitue la base sociale au sein de laquelle doit se réaliser le Droit à l'Alimentation, qui est reconnu dans la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948.

L'utilisation d'instruments adaptés à la mise en œuvre de politiques publiques dans différents secteurs qui ne sont pas en lien direct avec la production est cruciale. Par exemple, la mise en œuvre de politiques de renforcement des organisations, d'accès à la terre, d'éducation, de recherche, pour la jeunesse, d'égalité des sexes, des politiques sociales, d'infrastructure, etc., dirigées à l'agriculture familiale sont nécessaires pour la protéger.

Un autre exemple est celui de ROPPA (Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest)³⁰, identifiant que certains des principaux instruments en amont de la production à développer sont les politiques d'aménagement du territoire et de santé animale, le soutien à l'investissement agricole et aux crédits à taux réduit pour l'agriculture, le renforcement des capacités, ou les assurances agricoles en cas d'intempéries. En ce qui concerne les instruments de post-production, l'accent est mis sur les facilités d'accès aux marchés, la coordination entre les différents acteurs, le soutien à la logistique et au stockage local, la réglementation des marchés agricoles, la compensation due aux fluctuations des prix. Pour finir, ils encouragent le soutien à la transformation des produits et à l'organisation des chaînes de valeur, le développement d'étiquettes ou d'identifications de qualité différenciée, le soutien direct à la population la plus vulnérable, entre autres.

Pour toutes ces raisons mentionnées auparavant dans ce chapitre, l'AIAF+10 va servir de catalyseur à un ensemble d'initiatives et de synergies favorisant l'agriculture familiale, en incluant le pastoralisme, la sylviculture, la pêche artisanale et les communautés indigènes. Cela va contribuer à optimiser les résultats obtenus durant l'AIAF-2014 et à réaliser un suivi critique des politiques, des programmes et des projets concertés, à évaluer ces mesures et en adopter de nouvelles, tout en tenant compte des leçons apprises au cours du processus d'impulsion de l'agriculture familiale. Tout ceci conduisant à la mise en place de politiques publiques qui favorisent et reconnaissent la valeur de l'agriculture familiales sous toutes ses facettes.

³⁰ Atelier de réflexion, de formation et de préparation du ROPPA dans la mise en œuvre des politiques agricoles régionales (Lomé, Togo, 1-4 avril 2012).

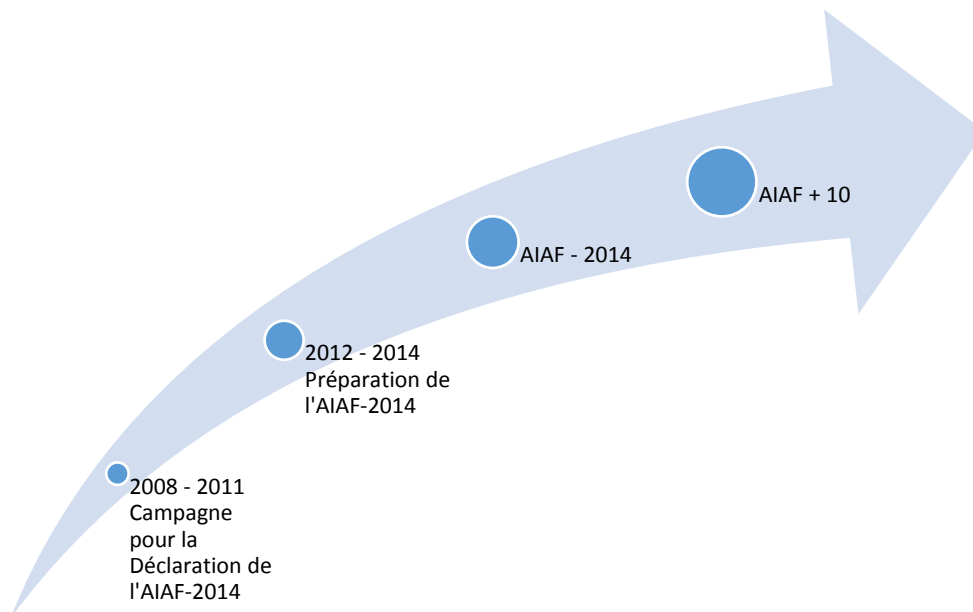
2. Le processus de promotion de l'Agriculture Familiale

La campagne menée afin de continuer à travailler et renforcer l'agriculture familiale pendant 10 années supplémentaires (AIAF+10) fait partie du processus en cours. En 2008, en partenariat avec 360 organisations, le FRM a mené ce processus, lors de la demande adressée à l'Assemblée Générale des Nations Unies, afin de déclarer 2014 Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF-2014).

Finalement, c'est le 22 Décembre 2011, l'Assemblée Générale des Nations Unies, à la demande du Gouvernement des Philippines, décide à l'unanimité de déclarer 2014 Année Internationale de l'Agriculture Familiale.

C'est à cette époque qu'a débuté la phase de préparation de l'AIAF-2014, au cours de laquelle les efforts se sont concentrés sur la promotion des Comités Nationaux de l'Agriculture Familiale, la mobilisation des ressources économiques afin de développer l'AIAF, et la recherche d'alliés supplémentaires pour le processus. Voici le la figure 1.

Figure 1: Processus de la campagne en faveur de l'Agriculture Familiale



2014 a été l'année de la célébration de l'AIAF, au cours de laquelle de nombreuses actions ont été menées, dans le but de promouvoir des politiques publiques centrées sur l'agriculture familiale. Voici quelques-uns des résultats obtenus parmi les plus pertinents :

- a) Une reconnaissance majeure de l'Agriculture Familiale en tant que mode de production d'aliments, pour le présent comme pour le futur, et qui s'affirme comme un secteur indispensable et efficace de la lutte contre la faim et la malnutrition.

- b)** Des changements significatifs concernant les objectifs et la structure de certains organismes internationaux afin de mieux s'occuper de l'agriculture familiale. Le document de la 24^{ème} session du Comité d'Agriculture de la FAO (COAG), intitulé « Les agriculteurs familiaux : Alimenter le monde, prendre soin de la planète »³¹, met en lumière l'importance de l'agriculture familiale et les efforts réalisés jusqu'à présent ; de plus de demander à la FAO de continuer à travailler sur la promotion de l'agriculture familiale et son intégration dans le cadre stratégique de la FAO et dans l'Agenda de développement Post-2015. L'Institut Interaméricain de Coopération Agricole (IICA) a restructuré sa méthode de travail, en accordant une part croissante à l'agriculture familiale dans ses objectifs, à travers ses projets phares. Le Programme Mondial des Aliments (PMA) s'est engagé à acheter 10% des produits de base aux petits agriculteurs familiaux des pays en voie de développement, avec un budget annuel consacré aux achats d'aliments supérieur à 1 milliard de dollars américains³².
- c)** Une participation massive des acteurs au cours de la célébration de l'AIAF-2014. En effet, 745 organisations, institutions publiques, organismes, associations et centres de recherche ont participé à 52 Comités Nationaux de l'Agriculture Familiale, y compris des institutions régionales et internationales.
- d)** L'influence de l'AIAF-2014 réussit à peser sur le processus de conception du nouvel agenda de développement durable 2015-2030, et dans lequel l'Agriculture Familiale apparaît comme partie prenante des Objectifs de Développement Durables notamment le point 2, comme il a été indiqué dans le document.
- e)** Une autonomisation plus importante des organisations de la société civile, en particulier les organisations agraires. Les intenses actions de promotion développées par les organisations ont consolidé leurs positions et leurs capacités. La plupart des Comités Nationaux de l'Agriculture Familiale ont été également pilotés par les organisations agraires.
- f)** Dans plusieurs pays, des politiques publiques ont été élaborées et développées afin de renforcer l'agriculture familiale. En voici un certain nombre figurant dans le Tableau 1 :

³¹ *Les agriculteurs familiaux : Alimenter le monde, prendre soin de la planète*. Commission de l'agriculture de la FAO. 24^{ème} période de sessions. Rome, 29 septembre – 3 octobre 2014.

³² *L'héritage de l'AIAF-2014 et la voie à suivre*. (FAO, 2014)

Tableau 1: Exemples de résultats de l'AIAF-2014

Afrique

Gambie : - Réforme de la politique concernant les semences. Création d'un comité de semences (Seed Council) dans lequel les Organisations de la Société Civile ont obtenu 3 places.

- Réforme territoriale (droit de propriété et usage de la terre) et système d'assurance agricole mis en pratique par le gouvernement.

Ouganda : Signature, lancement et mise en marche de la Loi Agricole (élaborée et retenue en 2008).

Burkina Faso : Engagement du Gouvernement en vue de renforcer la nouvelle campagne agricole 2014-2015, au moyen de nouveaux investissements publics destinés aux agriculteurs familiaux.

Mali : Mise en marche du Fonds National de Soutien à l'Agriculture (FNAA), avec un budget de deux milliards de francs CFA (environ 3,5 millions de dollars US).

Amérique Latine et Caraïbes

République Dominicaine : - Loi de Sécurité et Souveraineté Alimentaires (2014).

- Signature d'un accord de coopération interinstitutionnel entre le cabinet de coordination de politiques sociales, le Ministère de l'Agriculture d'une part, et le comité national de l'Agriculture Familiale d'autre part.

Argentine : Décret 1030/2014 prévoyant la constitution du Secrétaire d'État de l'Agriculture Familiale.

Bolivie : - Loi N° 144 "Révolution Productive Communautaire Agricole" et loi N° 338 de l'OECA's et de l'OECOM's, pour l'intégration de l'Agriculture Familiale durable et la souveraineté alimentaire.

- Augmentation de la couverture de crédits et de prêts qui passe à 45.000.000 dollars US, pour une durée de 5 ans, et qui sont destinés à 32.000 familles de petits agriculteurs et entrepreneurs.

Pérou : Proposition de loi N° 3803/2014-CR dont l'objectif est le repositionnement de l'Agriculture familiale au cœur des politiques gouvernementales.

Guatemala : Alliance stratégique entre les organisations de la Société Civile afin d'obtenir l'abrogation de la "Loi Monsanto" (Loi 19-2014) que le gouvernement a fini par accorder.

Colombie : Résolution ministérielle 267 du Lancement initié par le ministère de l'agriculture, du Programme de l'Agriculture Familiale. L'article 5 indique que les fonds sont issus du Budget national. La Résolution 300 établit les conditions d'accès au micro-crédit.

Paraguay : Décret 1056: Loi Présidentielle d'Achats Publics à l'Agriculture Familiale.

Uruguay : Loi d'Achats Publics pour l'Agriculture Familiale, pour laquelle l'État s'engage à réserver 30% de ses achats à la production des petits agriculteurs.

Europe

Slovaquie : Le Ministère de l'Agriculture s'engage à augmenter son budget pour les jeunes et les petits agriculteurs qui passerait ainsi de 2 à 30 millions d'euros.

Belgique (Wallonie): La définition d'Agriculture Familiale du Comité National a été adoptée par le gouvernement wallon dans son nouveau code d'agriculture.

Asie

Philippines : En 2014, la Loi des Écoles Fermes a été approuvée, ce qui a finalement permis d'obtenir la reconnaissance officielle la Maison Familiale Rurale après 25 ans d'existence aux Philippines.

Philippines : La longue marche des petits producteurs de noix de coco à travers tout le pays a été médiatisée et elle a contribué à faire avancer de manière significative l'influence politique en faveur du « Coconut Farmers Trust Fund »

Bangladesh : Engagement de la part du Premier ministre en ce qui concerne l'établissement d'une Banque du Développement dédiée aux petits agriculteurs familiaux qui ont un accès limité à la terre. À travers ce soutien, trois millions d'agriculteurs devraient ainsi pouvoir bénéficier à l'accès au crédit.

Népal : Le gouvernement a accordé la somme de 78.000€ afin de promouvoir l'AIAF en 2014, et il s'est engagé publiquement à poursuivre la mise en place de politiques en faveur des agricultures familiales au-delà de 2014.

Il convient de souligner en parallèle le développement d'une trentaine de processus de politiques publiques visant à l'amélioration de l'agriculture familiale, initiées grâce à l'AIAF-2014 et qui suivent actuellement leur processus politique.³³

L'AIAF-2014 a conclu le 13 de novembre 2014, avec l'approbation par le Comité International de Pilotage de l'AIAF-2014 du document « L'héritage de l'AIAF-2014 et la voie à suivre »³⁴, qui indique de façon explicite que:

Les organismes des Nations-Unies ayant leur siège à Rome, ainsi que d'autres organisations internationales et des institutions régionales, devraient prendre en compte l'agriculture familiale et maintenir ce thème comme une partie-prenante de leur programme, tout en facilitant la participation de représentants d'agriculteurs familiaux, avec notamment des pêcheurs artisanaux, des bergers, des peuples indigènes et des paysans des zones montagneuses, pour la conduite des travaux (FAO, 2014).

Ce document a été présenté au cours de l'acte de clôture qui s'est tenu aux Philippines le 27 novembre 2014. De plus, les 14 et 15 novembre, des hommes et des femmes paysans, des pêcheurs artisanaux, des bergers, des communautés indigènes des cinq continents, avec des associations rurales, des centres de recherche, des membres du Comité de Coordination Mondial, des comités nationaux et d'autres acteurs, se sont réunis à Brasilia (Brésil). Lors de cette rencontre, les réussites obtenues pendant l'AIAF-2014 ont été analysées, six demandes visibles dans le Tableau 2 ont été définies pour continuer à travailler, et certains accords d'organisation visant à faciliter la continuité de l'AIAF 2014 ont été atteints³⁵.

³³ Pour plus d'informations, consulter le document « Résumé global de l'AIAF-2014. Un an de progrès pour l'agriculture familiale » élaboré par le Comité de Coordination Mondial de l'AIAF-2014 de la société civile en avril 2015.

³⁴ Disponible sur : <http://www.fao.org/3/b-mm296s.pdf>

³⁵ *Manifeste de Brasilia*. (15 novembre 2014).

Tableau 2 : Demandes du Manifeste de Brasilia (2014)

Demande 1

Toute nation doit avoir le droit de développer sa propre production locale à la charge des femmes et des hommes de l'Agriculture Familiale. Ce processus vers la Sécurité et la Souveraineté alimentaires doit se baser sur la mise en œuvre de modèles agricoles durables et résilients au changement climatique, comme par exemple le modèle agro-écologique, dans une perspective d'économie solidaire.

Demande 2

Les gouvernements doivent assumer comme priorité urgente l'exécution des Directives Volontaires sur la Gouvernance Responsable des régimes fonciers applicables à la Terre, de la Pêche et des Forêts, qui ont été approuvées au sein du Comité de Sécurité Alimentaire (CSA).

Demande 3

Dans le but de renforcer et promouvoir l'Agriculture Familiale au niveau mondial, nous demandons au Comité de Sécurité alimentaire (CSA) la conception et l'approbation de Directives Volontaires de l'Agriculture Familiale, et ce dans des délais aussi brefs que possible.

Demande 4

Dans le but de promouvoir l'Agriculture Familiale, tous les pays, en particulier ceux possédant une population agricole importante, doivent approuver un budget adapté en faveur du développement de l'agriculture familiale.

Demande 5

Garantir l'égalité des droits entre hommes et femmes engagés dans l'Agriculture Familiale, par l'intermédiaire de l'autonomie des femmes et de politiques publiques spécifiques.

Demande 6

Il est nécessaire d'approuver des politiques publiques différenciées promouvant l'inclusion, l'intégration, l'incorporation, la reconnaissance sociale, juridique et économique de la jeunesse au sein du secteur agricole.

À partir de ce manifeste et du désir de continuer à travailler en collaboration sous une coordination globale, il a été décidé d'étendre à dix ans de plus la campagne en faveur de l'agriculture familiale, l'agriculture, la pêche artisanale, la sylviculture, le pastoralisme et les communautés indigènes.

3. La Décennie pour l'Agriculture Familiale (AIAF+10)

3.1. Objectif Général

L'AIAF+10 a pour objectif général **l'amélioration et la défense des politiques publiques en faveur de l'Agriculture Familiale, et l'augmentation du degré de leur mise en œuvre.** L'établissement de cadres législatifs, politiques et programmes, d'augmentation de budgets et de la participation des organisations paysannes et agraires dans l'élaboration, la mise en place et le suivi de celles-ci et dans la prise de décisions, sont les moyens requis afin d'y parvenir.

Les politiques publiques³⁶ doivent prendre en compte le fait que les prises de décisions affectent de manière directe la vie de la société civile, et le cas échéant, les organisations et les représentants de l'agriculture familiale, car il s'agit d'un secteur négligé des autorités publiques.

Nous considérons que la promotion de politiques publiques effectives pour l'agriculture familiale favorise la création de conditions à long terme permettant d'améliorer la qualité de vie non seulement des familles de l'agriculture familiale, mais aussi de la population qui en dépende. Il s'agit d'un défi pour un changement positif du monde rural, qui se focalise sur la lutte contre les causes de la problématique actuelle, et qui compte sur la participation active de la société civile.

Après le succès de l'AIAF-2014, avec un taux de participation élevé et des résultats significatifs, il est à espérer que l'AIAF+10 continue à contribuer à cet objectif et à obtenir des meilleurs résultats. Dans cette optique, l'initiative de **l'AIAF+10 cherche activement que l'Assemblée Générale des Nations Unies déclare officiellement la Décennie de l'Agriculture Familiale.**

3.2. Objectifs spécifiques

Ci-dessous, les objectifs spécifiques de l'AIAF+10 sont présentés :

1. Sensibiliser, impliquer et mobiliser pour obtenir la reconnaissance de l'agriculture familiale, considérant son rôle déterminant dans l'alimentation durable des personnes, dans la lutte contre la faim et la malnutrition, dans l'adaptation au changement climatique, et en tant que gestionnaire des ressources naturelles en vue d'une agriculture durable.

³⁶ Une des définitions plus complètes de politique publique est celle de Velásquez : « Politique publique est un processus intégrateur de décisions, d'actions, d'inactions, d'accords et d'instruments, avancé par les autorités publiques avec la participation éventuelle de particuliers, et orienté à résoudre ou prévenir une situation définie comme problématique. La politique publique fait partie d'un environnement déterminé duquel elle s'alimente et prétend modifier ou maintenir. » Velásquez, Raúl. (2009). *Hacia una nueva definición del concepto "política pública"*. En Revista Desafíos, Bogotá, Colombia (20) 149-187.

2. Développer la collaboration entre les différents acteurs intervenant dans le milieu rural en promouvant des accords entre consommateurs, organisations agraires et paysannes, centres de recherche et d'autres acteurs appartenant à ce secteur.
3. Fournir des ressources et des moyens d'actions aux organisations de l'agriculture familiale, ce qui va contribuer à renforcer leur rôle de co-producteurs et co-concepteurs dans l'incidence de politiques publiques.
4. Créer, renforcer et encourager des mécanismes et des espaces de dialogues politiques, comme instrument fondamental pour parvenir à de meilleures politiques publiques en faveur de l'AF, comme les Comités Nationaux de l'Agriculture Familiale, par exemple.
5. Encourager des accords sur les directives pour la gouvernance des systèmes agraires basés sur l'Agriculture Familiale. Des directives à plusieurs niveaux sont promues: national, régional et global, en insistant particulièrement sur le premier à partir des domaines déjà existants (un exemple REAF).
6. Augmenter la collaboration entre les centres de recherche et d'innovation et les organisations agraires.
 - Orientation des agendas et priorités des centres de recherche vers l'agriculture familiale, et la mise en valeur du savoir-faire des agriculteurs et agricultrices familiaux.
 - Développement de la collaboration dans le secteur de l'innovation (technologique, social) au moyen de la recherche participative.
 - Promotion du transfert horizontal de technologie et de connaissances entre les acteurs de l'agriculture familiale, la pêche artisanale, du pastoralisme, des cueilleurs sylvicoles et des communautés indigènes.
7. Accroître l'importance du rôle de la jeunesse au sein de l'agriculture familiale et des politiques publiques qui s'y appliquent, non seulement en tant que sujets de droits mais également comme principaux agents du développement durable du territoire.
 - Dans les espaces de prise de décisions, une plus forte sensibilisation sur l'urgence des mesures destinées à améliorer la situation de ce collectif.
 - Facilitation à l'accès à la terre, au financement, aux ressources, à la formation, l'information et à la technologie.
 - Mise en valeur de l'importance de la jeunesse dans l'agriculture familiale et l'encourager.
8. Accroître l'importance du rôle des femmes dans l'agriculture familiale et des politiques publiques qui s'y appliquent, non seulement en tant que sujets de droits mais également comme principaux agents du développement durable du territoire.
 - Une plus forte sensibilisation dans les espaces de prise de décisions de l'importance d'améliorer urgemment la situation de ce collectif. Promouvoir la participation effective des femmes dans la prise des décisions, et travailler à

l'élimination des limitations structurelles faisant obstacle à leur participation dans les mécanismes des prises de décisions (Déclaration des femmes, Vème Conférence Globale de l'AF 2015). Amélioration de l'accès à la terre, aux ressources, au financement, à la formation, l'information et à la technologie.

- Mise en valeur et encouragement de l'incorporation intégrale des femmes dans l'agriculture familiale.
9. Présenter des propositions et des solutions aux défis croissants du monde rural, tels que le changement climatique, l'accès sûr aux ressources naturelles (eau, terre, ressources génétiques et énergie).
 10. Présenter des propositions et des solutions aux défis de la concurrence des marchés.

3.3. Premiers Résultats de l'AIAF+10

Après 2014, il a été possible d'avancer dans l'incidence politique et obtenir des résultats.

Progrès en Afrique :

- Mali : Le Comité National d'Agriculture Familiale (CNAF) a réussi à paralyser l'adoption de la dernière version de projet de Loi Foncière Agricole, (LFA) au niveau de l'Assemblée Nationale. Cette loi ne prenait pas en compte les nécessités des Agriculteurs Familiales en lien avec la terre.
- Guinée-Bissau : Le CNAF a participé dans l'espace de dialogue sur l'élaboration de la loi d'accès à la terre et de la loi d'orientation agricole.
- Madagascar : Le CNAF a participé à une table ronde organisée par le Ministère d'Agriculture pour dialoguer sur la révision de la loi et du décret qui régit le fonctionnement du Fonds de Développement Agricole et pour orienter son utilisation vers l'Agriculture Familiale.

Résultats en Amérique Centrale et du Sud :

- Pérou : Promulgation du Règlement de la Loi de Promotion et Développement de l'Agriculture Familiale, Loi N°30355 (2016)
- Colombie : Adoption de la Résolution 199 de 2016 – Modification partielle du Règlement de produits écologiques adoptés par la Resol. 187/2006
- République Dominicaine : Adoption de la Résolution No. RES-MA-2016-14. Le Ministère d'Agriculture adopte le concept d'Agriculture Familiale et crée le Conseil Consultatif de l'Agriculture Familiale.

3.4. Axes thématiques de l'AIAF+10

L'AIAF+10 va travailler à partir des neuf axes thématiques qui se renforcent progressivement depuis l'AIAF-2014. Ils sont présentés dans le Tableau 3 ci-dessous :

Tableau 3 : Axes thématiques de l'AIAF+10

Thème 1. Renforcement Organisationnel et structurel
Thème 2. Accès aux technologies adaptées, à la divulgation rurale et assistance technique
Thème 3. Rôle de la jeunesse
Thème 4. Rôle de la femme
Thème 5. Accès aux marchés locaux et régionaux
Thème 6. Accès au financement et au crédit
Thème 7. Accès aux ressources naturelles
Thème 8. Accès à la terre
Thème 9. Changement climatique

Tous les thèmes seront travaillés en parallèle du point de vue de la politique publique, mais la priorité sera donnée plus particulièrement au renforcement du rôle de la jeunesse et du rôle de la femme dans le cadre de l'agriculture familiale.

Le rôle de la jeunesse

Il est indéniable que la situation de la jeunesse et la relève générationnelle revêt un caractère urgent dans le secteur de l'agriculture et des activités en lien telles que la pêche, l'élevage, le pastoralisme ou l'aquaculture. D'après le Fonds International du Développement Agricole (FIDA), la moitié des agriculteurs et agricultrices des États-Unis a plus de 55 ans, tandis que l'âge moyen dans les pays d'Afrique au sud du Sahara est de 60 ans³⁷. Par exemple, dans la majorité des pays africains, la population est jeune. L'insertion des jeunes et leurs professionnalisations dans l'agriculture est importante pour l'économie rurale.

Il n'existe pas de modèle unique de jeune agriculteur ou agricultrice, berger ou bergère, pêcheur ou pêcheuse. Cela dit, il est évident que les jeunes constituent un potentiel de production fondamental pour le développement économique et social des communautés rurales, et par extension pour le développement de la société à laquelle ils appartiennent³⁸, au travers de leurs capacités de créativité, d'innovation et de projection.

³⁷ [The Farmers and Food System Leaders of Tomorrow](#). FoodTank. (28 avril 2015)

³⁸ Selon Kofi Annan, « les jeunes sont source de créativité, d'énergie et d'initiative, de dynamisme et de rénovation sociale. Ils apprennent vite et s'adaptent facilement. S'ils ont la chance d'aller à l'école et de trouver du travail, ils contribueront énormément au développement économique et au progrès social. Si nous ne pouvons pas leur permettre ces possibilités, alors dans le meilleur des cas, nous nous rendons complices d'un impardonnable gâchis de potentiel humain. Dans le pire des cas, nous allons contribuer à tous les maux d'une jeunesse sans espoir : la démoralisation et des vies qui deviendront improductives

De ce fait, les politiques publiques qui concernent la jeunesse doivent prendre en compte non seulement cette diversité ainsi que leur double approche : d'une part, en tant que destinataires des politiques et sujets de droits, et d'autre part, en tant qu'acteurs stratégiques du développement des zones rurales en faveur de la durabilité de l'agriculture familiale ; mais aussi les dispositifs nécessaires à la professionnalisation de ce métier. Aussi, les politiques et les stratégies élaborées doivent être mises en place.

Pour que l'agriculture familiale devienne un centre d'attrait professionnel pour les jeunes, il est indispensable que le soutien public s'accroisse de manière efficace, notamment grâce à une alliance avec d'autres secteurs de la société aussi bien privé que public.

L'initiative AIAF+10 souhaite promouvoir l'agriculture familiale en tant que secteur porteur du présent et du futur, et dans cette optique elle travaille à la conception et la mise en œuvre de politiques agraires, économiques et sociales pouvant répondre de façon spécifique aux besoins de la jeunesse rurale. Ainsi, continuer sur le chemin qu'a ouvert le Manifeste International des Jeunes Agriculteurs et Agricultrices élaborés à Bordeaux durant l'AIAF-2014.

Le rôle de la femme

Comme cela a été souligné auparavant, les femmes représentent en moyenne 43 % de la force de travail agricole dans les pays en développement, selon ONU-Femmes. Cependant, ce pourcentage varie considérablement en fonction de la région, allant de 20% ou moins en Amérique Latine, jusqu'à 50% et plus dans certaines parties d'Asie ou de Afrique. En outre, moins de 20% des propriétaires de terres sont des femmes, alors qu'elles ne bénéficient que d'un accès limité aux intrants, aux semences, au crédit et aux services de vulgarisation agricole.³⁹ D'après la Banque Mondiale (2012)⁴⁰, les différences liées au genre pour l'accès à la terre, aux intrants et au crédit, affectent les agricultrices et agriculteurs, ainsi que les femmes et hommes d'entreprise dans leur capacité relative à investir, fonctionner à une échelle appropriée et tirer parti de nouvelles opportunités économiques.

Durant le séminaire "la Femme dans l'Agriculture Familiale" qui s'est tenu au cours de la *Vème Conférence Globale de l'Agriculture Familiale. Construisons le futur: l'Agriculture Familiale*, réalisée en septembre 2015, les femmes participantes ont exprimé ce qui suit :

d'un point de vue social, et potentiellement destructives tant pour les individus eux-mêmes que pour les communautés, y compris pour les fragiles systèmes démocratiques. » V. Annan, Kofi A. (2000), [*Nous, les peuples : la fonction des Nations Unies au XXIème siècle*](#), Nations Unies.

³⁹ *L'état mondial de l'agriculture et de l'alimentation. Les femmes dans l'agriculture : combler l'écart des genres dans l'intérêt du développement.* (FAO, 2011).

⁴⁰ *Rapport sur le Développement Mondial: Égalité des genres et développement.* (Banque Mondiale, 2012)

Tableau 4 : Déclaration des Femmes. Vème Conférence Globale de l'Agriculture Familiale (2015)

- Nous sommes actrices de la construction des économies nationales et communautaires et garantes de la sécurité et souveraineté alimentaires de nos peuples.
- Malgré les progrès réalisés au cours des dernières décennies, nous continuons à subir une situation d'inégalité sociale et politique.
- Les limitations structurelles, qui nous empêchent de participer aux mécanismes de prises de décisions, persistent.
- Nous nous confrontons toujours à d'importants obstacles concernant l'accès à la terre, aux biens communs et aux autres ressources naturelles (l'eau). Il en va de même pour l'accès aux ressources publiques de soutien à la production (le crédit, l'assistance technique et la technologie) et aux services de base tels que la santé, l'éducation, le logement et les infrastructures.
- Bien que certains pays aient bénéficié d'avancées importantes en matière de politiques publiques et de mise en œuvre des nouvelles instances institutionnelles dans les États afin de promouvoir l'égalité des genres, le caractère prioritaire de ces politiques demeure un défi majeur dans la plupart des pays.

Dans de nombreux registres statistiques, les femmes ont été et continuent à être ignorées, ce qui se répercute sur les politiques publiques. Pourtant, les calculs de la FAO⁴¹ démontrent qu'en plaçant l'accès aux ressources productives sur un pied d'égalité entre agricultrices et agriculteurs, la production agricole des pays en développement pourrait augmenter autour de 2,5 à 4%. Les données indiquent que si ces femmes bénéficiaient du même accès aux ressources productives que les hommes, le pourcentage de rendement de leurs exploitations augmenterait autour de 20 à 30%⁴². Par conséquent, cela permettrait d'abaisser d'environ 12 à 17% le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde, soit 100 à 150 millions en moins.

3.4. Les axes de travail de l'AIAF+10

L'AIAF+10 est une initiative qui demeure ouverte à tous les agents souhaitant promouvoir l'agriculture familiale dans le monde, car c'est par le travail collectif et les alliances que l'on pourra affronter les défis présents afin d'obtenir des résultats aboutis et générateurs de transformations. Nous vivons actuellement un moment décisif où il existe une multitude de possibilités permettant de trouver des synergies et de progresser.

Ainsi, à l'instar de ce qui a été réalisé avec l'AIAF-2014, la base du développement de l'AIAF+10 reposera toujours sur le travail collectif des organisations agraires et des associations rurales, des centres de recherche, gouvernements et des institutions internationales.

Dans cette optique, l'AIAF+10 se base sur trois axes de travail présentés ci-dessous :

⁴¹ *L'état mondial de l'agriculture et de l'alimentation. Les femmes dans l'agriculture: combler les écarts de genre au bénéfice du développement.* (FAO, 2011).

⁴² [La femme rurale et les Objectifs de Développement du Millénaire](#) (ONU)

a) La promotion des Comités Nationaux de l'Agriculture Familiale (CNAF)

Les Comités Nationaux de l'Agriculture Familiale (CNAF) sont une plateforme constituée par un ensemble d'organisations de la société civile qui sont engagées dans la promotion et la défense de l'agriculture familiale (organisations agraires, organisations non gouvernementales, centres de recherche, association de consommateurs, etc.). Les organismes gouvernementaux et internationaux (FAO ou FIDA) sont appelés à y prendre part. Selon le lieu, les Comités Nationaux sont connus sous divers noms : Comité National, Réseau National, Plateforme pour l'agriculture familiale, etc.

Dans le cadre de l'AIAF-2014, environ une cinquantaine CNAF ont été établis dans le monde entier, afin de promouvoir les travaux de dialogue politique et incidences dans le but d'obtenir des politiques publiques en faveur de l'agriculture familiale.

Au cours de l'année 2014, ces comités ont pu démontrer leur potentiel en réussissant à améliorer d'importantes politiques publiques dans plusieurs pays. Le succès de l'AIAF-2014 à différents niveaux (national, régional et international) a permis à de nombreux CNAF de poursuivre leurs actions dans le cadre de l'AIAF+10. Par ailleurs, d'autres CNAF sont en phase de construction ou de réflexion afin de rejoindre ce mouvement mondial en faveur de l'agriculture familiale.

Les CNAF se doivent d'être des structures inclusives, démocratiques, plurielles et ouvertes, favorisant la réunion des différents acteurs, tout en veillant sur une priorité : chaque comité devrait être piloté par les organisations issues de l'agriculture familiale. Chaque CNAF définit ses propres objectifs et ses activités en fonction de sa conjoncture politique et socioéconomique. Ainsi, la participation des institutions gouvernementales dépend également de chaque pays ou de chaque comité. Les gouvernements peuvent alors prendre part à certains d'entre eux, ou bien établir un dialogue direct avec eux.

De plus, chaque CNAF est responsable de l'acquisition des ressources économiques et humaines nécessaires à son fonctionnement et au développement de ses activités. Comme l'a démontré l'AIAF-2014, si les CNAF se définissent comme des structures crédibles et représentatives, avec un fonctionnement interne stable qui repose sur la bonne gouvernance et une planification claire, qu'ils peuvent effectuer un bon travail et établir des alliances stratégiques efficaces au niveau national et international, alors il est possible de réunir les ressources nécessaires afin de poursuivre le travail.

Le Comité de Coordination Mondiale (CCM) se met au service des CNAF afin de leur fournir des conseils sur l'organisation, des informations stratégiques sur les progrès en matière de politiques agricoles, une assistance pour la recherche de ressources économiques, une connexion en réseau avec les autres CNAF, ainsi que le soutien nécessaire en vue d'obtenir une reconnaissance officielle de la part des autres partenaires stratégiques.

b) Directives pour l'Agriculture Familiale

C'est au cours de l'évaluation de l'AIAF-2014 à Brasilia (novembre 2014)⁴³ que la proposition de

⁴³ *Manifeste de Brasilia* (15 novembre 2014).

création de directives communes pour la promotion de l'Agriculture Familiale a émergé de la Société Civile. Après analyse des résultats obtenus et des processus initiés au cours de l'AIAF-2014, un accord a été constitué afin de « créer un cadre régulateur commun qui promeut les conditions fondamentales garantissant le développement correct de l'Agriculture Familiale » et qui encourage les pays afin de « générer des politiques publiques qui favorisent sa consolidation en tant que modèle de l'agriculture durable.»

Par ailleurs, la Vème Conférence Globale du Forum Rural Mondial: *Construisons le Futur, l'Agriculture Familiale*⁴⁴ a démontré, d'une part, la nécessité de reconnaître l'Agriculture Familiale comme un mode de vie dû au rôle important dans le développement rural et régional. D'autre part elle a démontré la nécessité de construire des consensus nationaux sur les politiques publiques nécessaires pour renforcer le secteur, dont la voie est dessinée par les Directives Globales.

Cette initiative vise la création de consensus (nationaux, régionaux et internationaux) sur un ensemble de priorités et de directives qui pourraient répondre aux défis de l'agriculture familiale, et contribuer de cette façon à l'élaboration et l'amélioration des cadres institutionnels qui réglementent les politiques de soutien à l'agriculture familiale et aux communautés rurales.

Il sera pris en compte également d'autres accords et directives en vigueur, avec lesquelles des complémentarités seront recherchées. Parmi les plus pertinentes se trouvent les Directives Volontaires sur la Gouvernance responsable des régimes fonciers applicables à la Terre, à la pêche et aux forêts ; les Directives Volontaires sur le Droit à l'Alimentation; les Directives Volontaires afin d'assurer la Pêche Durable à petite échelle. Il se fera également un suivi et se prendra en considération les propositions qui seront faites pour la Déclaration des Droits des Paysans⁴⁵.

En 2015 dans le contexte de l'initiative de l'AIAF+10, ce processus de construction d'un cadre commun s'est mis en œuvre en se basant sur trois niveaux d'action : national, régional et global, ce qui va permettre aux Directives d'offrir un soutien intégral à l'Agriculture Familiale, basé sur une perspective allant du bas vers le haut, et de faciliter l'application au niveau national.

Le nom préliminaire proposé pour ces directives est: *Directives pour la Gouvernance des Systèmes Agricoles basés sur l'Agriculture Familiale*.

Dans un premier temps, les Directives de soutien à l'Agriculture Familiale au niveau national seront travaillées dans une conception intégrale, en accord avec la culture et la situation agraire, économique, politique et sociale du pays. Les CNAF doivent se situer à la tête de ce processus.

En 2015, un groupe pilote de CNAF et les principaux agents issus de l'AIAF+10 ont rédigé des Termes de Référence (TdR) des Directives nationales, à travers un processus participatif, qui peuvent servir de base pour cette tâche. Ces TdR envisagent 16 paragraphes qui recueillent des aspects en lien, d'une part, avec la conceptualisation, le registre et la reconnaissance de

⁴⁴ Plus de 200 représentants du monde rural issus des cinq continents ont participé à la [Vème Conférence Globale](#) qui s'est déroulée les 21, 22 et 23 septembre 2015 à Derio, Bizkaia.

⁴⁵ Consulter : <http://www.cetim.ch/droits-pour-les-paysans/>

l'agriculture familiale, puis d'autre part, avec l'approche institutionnelle, tandis que d'autres s'orientent plus vers des problèmes de production ou d'accès aux marchés.

Cependant, chaque CNAF avec l'appui du CCM et celui d'autres acteurs ou instruments identifiés dans la planification nationale rédigera ses propres Directives Nationales. Un processus de consultation et de validation des différentes directives nationales sera effectué avec des agents nationaux et internationaux. De plus, les échanges et collaborations entre Comités Nationaux seront encouragés afin de pouvoir compter sur un soutien mutuel.

Parallèlement, des Directives de soutien à l'Agriculture Familiale au niveau régional sont promues dans les espaces d'intégration régionale, avec pour principal objectif l'identification des priorités et le soutien aux États Membres dans le développement d'une agriculture durable qui puisse enrayer la faim et la pauvreté.

La construction d'un cadre global commun sera initiée sur la base de directives nationales et supranationales. Il contiendra les éléments fondamentaux pour la construction de politiques publiques de l'agriculture familiale, et les CNAF, ainsi que d'autres acteurs internationaux en lien avec l'agriculture familiale, participeront à ce projet.

c) Connecter les organisations de l'agriculture familiale et la recherche agraire⁴⁶.

Concernant ce paragraphe, l'AIAF-2014 a mis en lumière deux constatations : en premier lieu, la recherche et les organisations de l'agriculture familiale ne sont pas assez interconnectées. En second lieu, il existe un intérêt et une nette volonté de la part de certains centres de recherche et d'innovation d'améliorer cette réalité.

L'innovation agricole peut jouer un rôle très important pour le présent et l'avenir de l'agriculture familiale, car celle-ci pourrait améliorer ses rendements économiques, sociaux et environnementaux en faveur de la durabilité et de la fonction sociale qu'elle représente, ce qui permet en plus d'améliorer sa qualité de vie

La collaboration et la synergie entre les centres de recherche et les organisations de l'agriculture familiale sont indispensables pour renforcer un système d'innovation qui soit plus cohérent et plus efficace. La recherche participative devrait s'acheminer vers l'accomplissement des nécessités des sujets et des secteurs auxquels elles s'adressent, par conséquent, il est important que ceux-ci participent à leur propre système, ne serait-ce que dans la conception de l'objet de recherche, la collecte de données, la mise en place, le suivi et leur diffusion. En même temps, il est essentiel que le monde scientifique et le monde politique reconnaissent l'expérience et les connaissances des agriculteurs, des pêcheurs, des bergers, des sylviculteurs et des communautés indigènes. De cette manière, les découvertes pourraient être transférées vers la société d'une façon plus directe et plus efficace⁴⁷.

⁴⁶ Nous nous référons à des centres de recherche, des universités, des services d'extension rurale. Quant à la recherche participative, nous incluons également des processus d'innovation locale.

⁴⁷ Ce concept est désigné par « co-crédation de connaissances », qui pointe spécialement la synergie entre les agriculteurs, personnages principaux du savoir-faire rural, et les professionnels et les chercheurs issus de l'université ou d'instituts technologiques, où le dialogue interculturel initie la production de nouvelles connaissances, un processus qui va au-delà de la participation et qui se

En même temps, on doit revaloriser la gestion des connaissances dans le domaine de l'agriculture familiale et leur donner une meilleure visibilité dans la société. La gestion des connaissances peut être définie dans le domaine académique et de l'entreprise comme suit :

Un processus ouvert avec de multiples interphases de rétro-alimentation qui cherchent d'une part à produire de nouvelles connaissances basées sur celles qui sont déjà systématisées et les valider pour qu'elles puissent être intégrées à la base des connaissances académiques pour leur diffusion à travers divers canaux et moyens et aussi avec divers objectifs. D'autre part, il prétend à ce que cette génération débouche sur des applications qui offrent des solutions à différentes problématiques scientifiques, productives et quotidiennes. Dans ce contexte, la plateforme pour atteindre ces deux grands objectifs est constituée par la réalisation d'activités sensorielles et intellectuelles d'obtention, de combinaison, de génération, d'accumulation et d'application, par activités. (Fuentes, 2009)⁴⁸

De ce fait, l'objectif de cette ligne de travail est la consolidation du lien entre la recherche agraire et l'agriculture familiale à partir d'une approche plus vaste et pourvue d'une vision holistique qui est basée sur les 3 piliers de la durabilité – sociale, environnementale et économique -. Pour ce faire, la ligne de travail se base sur trois stratégies qui répondent chacune à trois objectifs spécifiques. Le premier objectif spécifique est la position de l'AF dans l'agenda de la recherche à trois niveaux, international, régional et local. Sa stratégie sera l'incidence politique avec des outils tels qu'un décalogue de bonnes pratiques, la participation dans des espaces de dialogues centrés sur l'innovation et la recherche. Le second objectif spécifique est la collaboration étroite entre les organisations agraires et les processus de recherche. Sa stratégie sera le renforcement des organisations agraires et le développement des outils d'incidence. Et le troisième objectif spécifique est la démocratisation des connaissances au moyen de la gestion des connaissances qui se traduit par l'accessibilité technique et théorique des connaissances qui se génèrent.

4. Mise en œuvre et structure de l'AIAF+10

L'initiative AIAF+10 est soutenue dans le monde entier par un grand nombre d'acteurs, et reste ouverte à la participation et l'engagement des organisations des secteurs agricole, de la pêche, aquacole et forestier, ainsi que des communautés indigènes, conjointement avec des institutions de recherche, des gouvernements et des organismes internationaux. Afin d'optimiser les résultats, la coopération et le travail en commun entre toutes ces institutions engagées dans l'agriculture familiale sont indispensables.

transforme en production conjointe ou co-crédation de nouvelles connaissances. (Leisa, revue d'agro-écologie, mars 2016).

⁴⁸ *La gestion des connaissances dans les relations académiques et d'entreprise. Une nouvelle approche pour analyser l'impact des connaissances académiques.* Thèse doctorale. Universidad Politécnica de Valencia. Fuentes, B.A. (2009).

Pour ce faire, l'AIAF+10 table sur des interventions qui se développeraient sur quatre niveaux: global, régional, national y infranational.

Au niveau national, 42 CNAF continuent à être actifs et travaillent afin de développer dans leurs pays des politiques publiques en faveur de l'agriculture familiale. Certains de ces comités ont par ailleurs encouragé la création de comités infranationaux de l'agriculture familiale afin de dialoguer et d'avoir un effet sur les politiques publiques plus locales.

Au niveau régional, les acteurs fondamentaux de l'AIAF+10 sont les organisations régionales de l'agriculture familiale. Ces dernières interagissent également avec les organisations spécialisées régionales appartenant aux Nations Unies (principalement FAO et FIDA), ainsi que les espaces de dialogue régionaux comme REAF dans MERCOSUR.

Au niveau global, le Comité de Coordination Mondiale⁴⁹ a été établi. Il a pour différentes fonctions la définition, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie de l'AIAF+10. Le Forum Rural Mondial, qui tient le rôle du Secrétariat de ce Comité, travaille activement pour mener à bien la stratégie de l'AIAF+10 et de mettre en œuvre les décisions prises par le Comité de Coordination Mondiale.

5. Comment participer à l'AIAF+10

- ✓ *Si vous représentez une organisation de l'agriculture familiale ou un autre type d'organisation de la société civile, et que vous souhaitez rejoindre l'initiative de l'AIAF+10, vous pouvez :*
 - Participer aux différentes lignes d'action de l'AIAF+10, telles que les Comités Nationaux, les Directives ou bien à la collaboration avec les centres d'innovation.
 - Participer aux processus nationaux et régionaux de construction de politiques publiques dédiées à l'agriculture familiale.
 - Prendre contact avec d'autres agents et organisations pouvant être également intéressés.
- ✓ *Si vous représentez un gouvernement, vous pouvez :*
 - Améliorer les politiques publiques en faveur de l'agriculture familiale.
 - Concevoir des mécanismes de dialogue politique afin d'intégrer la société civile dans les processus de conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques publiques en lien avec l'agriculture familiale.
 - Exiger de la part des centres publics d'innovation un travail plus direct avec les organisations de l'agriculture familiale.
 - Augmenter le budget pour la recherche sur l'agriculture familiale.

⁴⁹ Le Comité de Coordination Mondiale est formé par : ROPPA, PAFO, INADES International, COPROFAM, RELACC, PDRR, AFA, AsiaDHRRA, SEWA, UPA, NZYF, AFDI, IFOAM, OXFAM International, Action Aid/IFSN, le CNAF Costa Rica, le CNAF Népal, le CNAF Madagascar.

- Demander à l'Assemblée Générale des Nations Unies que soit déclarée la Décennie de l'Agriculture Familiale.
 - Effectuer une déclaration officielle en rejoignant l'initiative AIAF+10.
 - Soutenir le processus de création de Directives pour l'Agriculture Familiale.
 - Reconnaître le rôle clé du Comité National de l'Agriculture Familiale de votre pays dans la construction des politiques publiques.
 - Effectuer une contribution économique afin d'encourager l'initiative AIAF+10
 - Diffuser des informations relatives à cette initiative.
- ✓ *Si vous représentez un Centre d'Innovation Agraire, vous pouvez :*
- Concevoir des mécanismes afin d'intégrer l'agriculture familiale dans les processus de conception, mise en œuvre, suivi et évaluation des processus de recherche.
 - Reconnaître et mettre en valeur l'innovation effectuée par les hommes et les femmes de l'agriculture familiale, et prendre en considération leurs connaissances.
 - Diffuser des informations relatives à cette initiative.
- ✓ *Si vous représentez un Organisme International, vous pouvez :*
- Intégrer l'agriculture familiale dans votre travail en tant qu'axe prioritaire.
 - Diffuser des informations relatives à cette initiative.
 - Demander aux bureaux nationaux de cet Organisme International qu'ils soutiennent le travail effectué par le Comité National de votre pays.
 - Effectuer une contribution économique afin d'encourager l'initiative AIAF+10.
 - Faire une déclaration officielle en rejoignant l'initiative AIAF+10.
 - Demander à l'Assemblée Générale des Nations Unies que soit déclarée la Décennie de l'Agriculture Familiale.
 - Soutenir le processus de création de Directives pour l'Agriculture Familiale.